

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Marignane: 2 ème répartition des crédits pour 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à la commune de Marignane dans le cadre du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de son centre ancien, au titre de 2017, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 28.755 € pour la requalification de l'îlot b 2, soit 15 % de la dépense subventionnable ramenée à 191.700 €HT.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
M. LE DISSÈS ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**